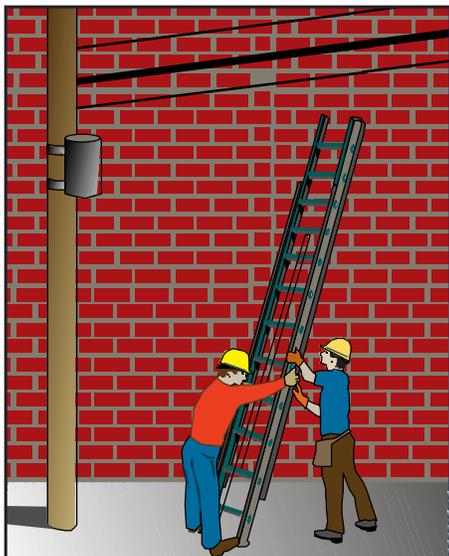


DANGER ALERTE

UN TRAVAILLEUR EST TUÉ LORSQUE SON ÉCHELLE ENTRE EN CONTACT AVEC UNE LIGNE ÉLECTRIQUE



Un couvreur de 22 ans a été électrocuté lorsque l'échelle qu'il aidait à démonter est entrée en contact avec une ligne électrique aérienne de 7 200 volts.

Après avoir terminé l'installation de bardeaux sur la toiture d'un bâtiment, le jeune homme et l'un de ses collègues étaient en train de démonter une échelle en aluminium lorsque la tragédie est survenue. Pendant que son collègue maintenait la base avec ses pieds, la victime, qui se tenait au-dessous de l'échelle, en poussait le haut pour la placer à la verticale. Il a ensuite tourné l'échelle sur 90 degrés et a commencé à reculer pour la déposer au sol. C'est à ce moment que le contact avec la ligne sous tension a eu lieu. Le jeune homme a été électrocuté et il est mort sur le coup.

L'enquête menée par l'agent de Travail sécuritaire NB a révélé que l'échelle, en position verticale, se trouvait à une distance de 30 à 40 cm de la ligne électrique; après qu'elle ait été tournée sur 90 degrés, elle ne se trouvait plus qu'à une distance de 10 à 15 cm. Les mouvements latéraux entraînés par la marche pour la déposer au sol ont occasionné le contact mortel.

Mesures de prévention recommandées

Avec les précautions nécessaires et les bonnes procédures, le travail effectué près de lignes de distribution ou de transmission ne constitue pas nécessairement un danger pour les travailleurs. Pour obtenir des renseignements propres à votre chantier, veuillez communiquer avec Énergie NB au 1 800 663-6272.

1. Avant de permettre à ses employés d'entreprendre un travail, l'employeur doit communiquer avec l'entreprise à qui appartient la ligne électrique des services publics ou l'équipement de ligne électrique des services publics, ou celle qui l'exploite, pour assurer que la ligne ou l'équipement soit a) dé-électrifié, ou b) adéquatement isolé ou protégé. [Paragraphe 289(2) du Règlement général 91-191]
2. Lorsqu'un employé qui n'est pas une personne qualifiée (article 286 du Règlement général 91-191) commence à effectuer des travaux qui pourraient amener toute personne ou tout objet plus près d'une ligne électrique ou d'un équipement de ligne électrique sous tension, il faut assurer que les distances indiquées dans le tableau ci-contre sont respectées. [Paragraphe 289(1) du Règlement général 91-191]

Tension nominale entre phases d'une ligne électrique sous tension des services publics ou d'un équipement de ligne électrique sous tension des services publics

Distance minimale

Jusqu'à 750 v	900 mm
De 751 à 100 000 v	3,6 m
De 100 001 à 250 000 v	5,2 m
De 250 001 à 345 000 v	6,1 m

La distance minimale s'applique à tout objet, y compris des échafauds, des outils manuels, des échelles, de l'équipement lourd, etc. Lorsque vous avez des doutes, assumez que la tension est de 750 volts ou plus.

L'accident qui a tué ce travailleur ne représente qu'un accident parmi plusieurs survenus récemment impliquant des lignes électriques aériennes. Le rappel vise surtout les chantiers de construction où on installe, déplace et démonte des échelles, des échafaudages et des plates-formes de travail.